



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2023

L'An deux mil vingt-trois, le sept juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le trente juin deux mil vingt-trois, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Florence LE MEUR, M. Arnaud TAERON, M. Gaëtan PRIMA, M. Frédéric GUELTE, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Vincent BRATZLAWSKY, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

M. Sylvain DUBREUIL, excusé a donné pouvoir à Mme Marie DUIGOU
M. Michel LE BERRE, excusé a donné pouvoir à M. Roger CARNOT
Mme. Marie-Hélène NAVINER, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-José TOULLEC
M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à M. Guy DOEUFF
Mme. Sabrina LOUIS, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

DEL07.07.2023-040 : Conseil Municipal des jeunes (CMJ)- Prolongation du mandat

Le CMJ est une instance citoyenne de réflexion, d'informations, de propositions, d'échanges et de partages entre la municipalité et les jeunes sur des questions d'intérêt communal.

Ce conseil revêt deux aspects : « engagement citoyen » des jeunes et « actions pédagogiques » pour les jeunes.

Depuis son installation le 20 novembre 2021, le CMJ de Bannalec s'est engagé sur de nombreuses actions : projet Pump Track, sur la question du harcèlement scolaire, sur la question de la sécurité routière et la mobilité des jeunes, sur un projet de potager et des questions d'environnement, sur l'installation d'une boîte à livres sur la Commune.

Les jeunes du CMJ ont émis le souhait de prolonger leur mandat jusqu'à fin janvier 2024 en raison d'un début de mandat chaotique dû au COVID ne leur permettant pas d'achever les projets menés

Ce prolongement de mandat permettrait aux jeunes conseillers d'achever les différents projets dans de meilleures conditions de temps et aussi de préparer et d'accompagner les élections pour le prochain mandat 2024-2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de prolonger le mandat du CMJ jusqu'au 31 janvier 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX